

L'ex-chef du Service de police de Lévis n'aura pas à subir de procès

Écrit par L'actualité

Mardi, 14 Octobre 2014 18:04 -

QUÉBEC – L'ex-chef du Service de police de Lévis, Jean-François Roy, n'aura pas à subir de procès relativement à des accusations pour avoir conduit avec les facultés affaiblies il y a plus de quatre ans.

Au palais de justice de Québec, mardi, la juge Johanne Roy a acquiescé à la requête de la défense en faveur d'un arrêt des procédures.

La défense a plaidé le long délai pour juger la cause de M. Roy compte tenu que son arrestation a eu lieu le 30 septembre 2010. Jean-François Roy avait été arrêté à la suite de l'appel d'un résidant qui avait signalé à la police sa conduite déficiente.

M. Roy, âgé de 59 ans, contestait également la compétence de la policière qui lui a fait subir l'alcootest, une opinion que ne partageait pas le ministère public.

L'ancien chef de police a fondu en larmes en apprenant la décision de la juge.

Cet article [L'ex-chef du Service de police de Lévis n'aura pas à subir de procès](#) est apparu en premier sur [L'actualité](#).

Consultez la source sur Lactualite.com: [L'ex-chef du Service de police de Lévis n'aura pas à subir de procès](#)